

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COSLÉDAÀ-LUBE-BOAST DU
21 AVRIL 2026**

Le vingt et un avril deux mille vingt-six, à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de Coslédaà-Lube-Boast, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sur la convocation de Monsieur Pascal BOURGUINAT, Maire, affichée et publiée sur le site internet le 7 avril 2026 et transmise par voie électronique le 7 avril 2026, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Pascal BOURGUINAT, Joël OFFICIALDÉGUY, Michel CAMBAYOU, Michel DAVID, Julie DUBOURDIEU, Aline FABRE, Kathleen LOPEZ, Ludovic OLIVA, Julien THURET

Excusé(s) : Sonia PETIT, Marine BELLOCQ

Pouvoir(s) : de Sonia PETIT à Joël OFFICIALDÉGUY

Délibération 2026-29 : Vote du budget primitif 2026 – Budget annexe « Locaux commerciaux »

Monsieur le Maire, présente les propositions nouvelles pour le budget annexe « Locaux Commerciaux » de l'exercice 2026 :

Investissement :

Dépenses : 49 933.84

Recettes : 49 933.84

Fonctionnement :

Dépenses : 34 665.72

Recettes : 34 665.72

Pour rappel, total budget :

Investissement :

Dépenses : 49 933.84 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 49 933.84 (dont 0.00 de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 34 665.72 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 34 665.72 (dont 0.00 de RAR)

Il précise que le Conseil Municipal peut l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Conseil Municipal lors de sa plus proche séance. Afin de faciliter la gestion de la Commune, il propose donc à l'assemblée de l'autoriser à de tels virements.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

ADOPTE les propositions du budget annexe « Locaux Commerciaux » de l'exercice 2026 présentées ci-dessus.

PRÉCISE que ce dernier est voté au chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, et avec opération pour cette dernière.

AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel au sein de chacune des sections) dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée.

Membres en exercice : 11

Membres présents : 9 Votants : 10 Pour : 8 Contre : 2 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Coslédaà-Lube-Boast, le 27 avril 2026

Le Maire,
Pascal BOURGUINAT

